

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 29^e session du Comité pour les animaux et
de la 23^e session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 juillet 2017

Questions stratégiques

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET MATERIELS D'IDENTIFICATION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté les décisions 17.31 à 17.34, *Renforcement des capacités*, comme suit:

À l'adresse des Parties

17.31 *Les Parties sont encouragées à:*

- a) *apporter des ressources financières et en nature aux activités de renforcement des capacités, en particulier à celles qui sont destinées à la réalisation du But 1 (Garantir l'application et le respect de la Convention et la lutte contre la fraude) et du But 3 (Contribuer à une réduction substantielle du rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique et à la réalisation des buts et objectifs pertinents agréés au plan mondial en garantissant que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et se renforcent mutuellement) de la Vision de la stratégie de la CITES, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des résolutions et des décisions;*
- b) *utiliser les rapports sur l'application de la CITES, dont l'introduction est recommandée en 2018, pour informer régulièrement le Secrétariat sur leurs capacités et leurs besoins;*
- c) *utiliser le Collège virtuel de la CITES pour soutenir les activités de renforcement des capacités et fournir au Secrétariat des contributions et un soutien financier pour appuyer et améliorer ses services, y compris la traduction des contenus dans les langues nationales.*

À l'adresse du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat

17.32 *Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établissent un groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités et les matériels d'identification afin d'accomplir les tâches suivantes, en consultation avec le Secrétariat:*

- a) *fournir une aide aux Parties pour identifier les taxons inscrits aux annexes de la CITES et entreprendre des activités de renforcement des capacités qui contribuent à une meilleure mise en œuvre de la Convention;*
- b) *déterminer quels matériels de renforcement des capacités, tels que des guides d'identification et autres outils, sont actuellement disponibles, et améliorer leur mise à disposition;*

- c) *examiner une sélection de matériels de renforcement des capacités et d'identification, et évaluer les besoins de révision et d'amélioration, en tenant compte des matériels déjà élaborés par les Parties et de ceux requis dans les décisions;*
 - d) *entreprendre la révision et le développement d'une sélection de matériels de renforcement des capacités et d'identification, y compris des matériels sur l'élaboration et l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires, ou offrir des conseils techniques au Secrétariat si celui-ci s'en charge;*
 - e) *examiner la proposition de projet sur les Améliorations des Manuels d'identification CITES: Options favorisant l'exactitude et la disponibilité du matériel d'identification destiné aux Parties à la CITES, rédigée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), ainsi que tout autre projet ou programme identifié par le Secrétariat, et examiner s'il serait nécessaire de rechercher activement un financement pour soutenir les activités;*
 - f) *examiner la résolution Conf. 3.4, Coopération technique, et la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), Manuel d'identification, et formuler des recommandations dont, le cas échéant, des propositions d'amendements à ces résolutions afin de promouvoir l'exactitude et la disponibilité des matériels de renforcement des capacités et d'identification; et*
 - g) *faire rapport sur les progrès de ces activités aux prochaines sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ainsi qu'à la 18^e session de la Conférence des Parties.*
- 17.33 *Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes informent le Comité permanent, en fonction des besoins, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 17.32.*

À l'adresse du Secrétariat

- 17.34 *Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles, si nécessaire:*
- a) *continue de développer et d'améliorer le site Web de la CITES ainsi que le Collège virtuel de la CITES comme outils électroniques de soutien aux Parties pour le renforcement des capacités, en offrant notamment les informations suivantes:*
 - i) *une liste des références au renforcement des capacités figurant dans les résolutions et décisions, ainsi que les chapitres pertinents des rapports sur l'application de la CITES, de façon à améliorer le suivi continu des activités de renforcement des capacités; et*
 - ii) *une liste de ressources financières et de mécanismes susceptibles de soutenir la mise en œuvre de la CITES (comme le Fonds pour l'environnement mondial ou le Fonds pour l'éléphant d'Afrique);*
 - b) *dans le cadre des Buts 1 et 3 de la Vision de la stratégie de la CITES, apporte un soutien technique ciblé au renforcement des capacités et offre des formations générales et spécialisées: aux organes de gestion et aux autorités scientifiques CITES, aux instances douanières et de lutte contre la fraude, aux instances judiciaires, aux législateurs et aux autres acteurs, notamment pour les nouvelles Parties, les Parties ayant des économies en développement, les Parties identifiées via le mécanisme de contrôle du respect de la Convention et les Petits États insulaires en développement.*
 - c) *en concertation et en coopération avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, entreprend la révision et l'élaboration de matériels de renforcement des capacités et d'identification sélectionnés, dont ceux qui se rapportent au développement, à l'établissement et à l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires;*
 - d) *publie une notification aux Parties invitant les pays en développement et les pays ayant des économies en transition à fournir au Secrétariat des informations précises sur leurs*

besoins en matière de renforcement des capacités, et fait rapport sur les réponses reçues à la 69^e session du Comité permanent;

- e) *poursuit la coopération avec les institutions et organisations afin de fournir aux Parties une assistance conjointe et pertinente pour la CITES en matière de renforcement des capacités, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (y compris chacun de ses partenaires), le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Université internationale d'Andalousie, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).*

3. La Conférence des Parties a également adopté les décisions 17.160 à 17.161, *Matériels d'identification:*

À l'adresse des Parties

17.160 *Les Parties sont encouragées à soutenir les efforts du groupe de travail sur le renforcement des capacités et les matériels d'identification en fournissant au Secrétariat des informations sur le matériel de renforcement des capacités disponible et le matériel d'identification et d'orientation utilisé par les Parties, notamment par les agents chargés de la lutte contre la fraude et des inspections, pour faciliter l'application de la Convention.*

À l'adresse du Secrétariat

17.161 *Sous réserve des fonds disponibles, le Secrétariat est chargé de:*

- a) *continuer de compiler l'information sur le matériel d'identification et d'orientation disponible et de le mettre à disposition sur le Collège virtuel CITES;*
- b) *soutenir l'élaboration de bases de données et d'autres moyens permettant de mettre à disposition le matériel d'identification de manière conviviale;*
- c) *continuer d'explorer les moyens d'améliorer et de promouvoir l'exactitude et la disponibilité du matériel d'identification sur les espèces inscrites aux annexes de la CITES, y compris l'élaboration et l'identification de ressources financières pour financer des projets ou programmes tels que la proposition de projet sur les Améliorations des Manuels d'identification CITES: Options favorisant l'exactitude et la disponibilité du matériel d'identification destiné aux Parties à la CITES, préparé par Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), ainsi que l'ajout de fonctions et de technologies au Manuel d'identification Wiki sur le site Web de la CITES.*

4. En plus de ce qui précède, plusieurs décisions adoptées à la CoP17 contiennent des éléments ou des activités liées au renforcement des capacités ou à l'identification. Toutes les décisions qui contiennent des références au renforcement des capacités sont présentées en annexe 1, et celles qui contiennent des références à des matériels ou méthodes d'identification figurent en annexe 2 du présent document.

5. Lors de la préparation de l'établissement du groupe de travail sur le renforcement des capacités et les matériels d'identification, conformément à la décision 17.32 ci-dessus, le Secrétariat a examiné le mandat figurant dans les paragraphes a) à g) de la décision 17.32, et propose un plan de travail pour examen par les Comités et leur groupe de travail conjoint. Une vue d'ensemble des activités du programme de travail accompagnée de propositions de délais de leur mise en œuvre figure en annexe 3 du présent document.

Proposition de plan de travail pour le groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités et les matériels d'identification

Ensemble de travaux n°1: Fournir une assistance aux Parties en matière d'identification et de renforcement des capacités [Décision 17.32, a)]

Activité du groupe de travail:

6. Le Secrétariat suggère que le groupe de travail agisse en tant qu'organe consultatif technique ad hoc. Il pourra être mobilisé pour fournir des conseils sur l'identification des taxons inscrits aux annexes de la CITES et sur les activités de renforcement des capacités.
7. La notification aux Parties n° 2017/038 du 15 mai 2017 émise conformément à la décision 17.34, paragraphe d), invite les pays en développement et les pays ayant des économies en transition à fournir au Secrétariat des informations sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Le cas échéant, les réponses reçues seront partagées avec le groupe de travail conjoint afin de recueillir ses commentaires et propositions. Les Parties souhaiteront peut-être noter que la notification aux Parties n° 2017/019 du 13 mars 2017 a demandé aux Parties d'identifier "tout besoin particulier en renforcement des capacités qu'elles auront mis au jour en lien avec l'émission d'avis de commerce non préjudiciable" (Voir le document AC29 Doc. 10/ PC23 Doc. 11 sur les avis de commerce non préjudiciable).
8. Les besoins de renforcement des capacités pourront également être exprimés dans les rapports sur l'application de la CITES qui seront introduits en 2018, conformément à la décision 17.31 b). Les besoins nationaux pourront être identifiés à travers les décisions, projets, ateliers, échanges bilatéraux ou multilatéraux, actions de respect de la Convention, actions de formation et de renforcement des capacités existant actuellement, ainsi que par d'autres moyens. Le groupe de travail souhaitera peut-être discuter la meilleure manière de collecter et sélectionner de tels besoins et d'envisager une éventuelle assistance.

Calendrier:

9. Afin d'aider le groupe de travail, le Secrétariat a compilé une liste de toutes les décisions qui font référence au renforcement des capacités (voir l'annexe 1 du présent document). Le groupe de travail souhaitera peut-être explorer d'autres sources d'information pour identifier les besoins en matière de renforcement des capacités, et faire rapport à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes en 2018.
10. Il est attendu que le groupe de travail apporte son soutien en matière de renforcement des capacités et d'identification de manière *ad hoc* et continue lorsque cela, et si cela, est demandé par les Parties ou le Secrétariat.

Résultats attendus:

11. Les résultats de cet ensemble de travaux pourront inclure une liste de tous les besoins de renforcement des capacités identifiés à travers les décisions, les réponses aux notifications aux Parties et d'autres moyens pertinents, ainsi qu'un soutien direct en matière de renforcement des capacités et d'identification. L'information pourra être publiée sur le site Web de la CITES.

Ensemble de travaux n°2: Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des outils et matériels de renforcement des capacités et d'identification existant actuellement [Décision 17.32, b)]

12. Conformément aux décisions 17.34 et 17.161, le Secrétariat poursuit ses efforts pour collecter, réunir et compiler les matériels de renforcement des capacités, y compris les matériels d'identification, et les mettre à disposition sur le Collège virtuel CITES. À cet égard, le Secrétariat a publié la notification aux Parties n° 2017/038 le 15 mai 2017, demandant des informations sur les matériels de renforcement des capacités actuellement disponibles, y compris les matériels d'identification et d'orientation utilisés par les Parties, en particulier par les agents chargés de la lutte contre la fraude et des inspections, afin de faciliter l'application de la Convention. Le Secrétariat communiquera également avec d'autres parties prenantes concernées, telles que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées, les institutions, les associations et les entreprises privées, afin de collecter les matériels pertinents de renforcement des capacités ou d'identification qu'elles souhaiteraient partager.

Activité du groupe de travail:

13. Le groupe de travail souhaitera peut-être appuyer les efforts du Secrétariat en donnant suite à la notification susmentionnée et en collectant les matériels disponibles sur le renforcement des capacités et l'identification, auprès des pays, régions et secteurs respectifs des membres du groupe de travail.

Calendrier:

14. Les membres du groupe de travail sont encouragés à fournir un effort particulier pour recueillir des informations en 2017 et au premier semestre de 2018. Par la suite, la collecte de matériels de renforcement des capacités et d'identification pourra être continue.
15. Le groupe de travail souhaitera peut-être faire rapport sur les progrès réalisés dans la collecte de nouveaux matériels à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes en 2018.
16. Le Secrétariat mettra à la disposition du groupe de travail la liste actualisée des matériels de renforcement des capacités et d'identification avant publication sur le site Web de la CITES.

Résultats attendus:

17. L'ensemble de travaux devra aboutir à un plus grand nombre de matériels de renforcement des capacités et d'identification mis à disposition sur la ou les pages révisées du Collège virtuel CITES.

Ensemble de travaux n°3: Révision et élaboration de matériels de renforcement des capacités et d'identification [Décision 17.32 c), d) et e)]

18. Les principaux outils de renforcement des capacités élaborés par le Secrétariat de la CITES sont disponibles sur le site Web du Collège virtuel CITES dans les rubriques "Cours disponibles" (<https://cites.unia.es>) et "Présentation PowerPoint pour la formation des formateurs" (<https://cites.unia.es/cites/mod/resource/view.php?id=58>). La plupart de ces matériels ont plus de six ans et ont besoin d'être révisés pour que l'information et le mode de prestation soient actualisés.
19. Le Manuel d'identification CITES a été lancé en 1977 comme outil d'identification officiel de la Convention. Le Manuel est géré par le Secrétariat et est accessible depuis le site Web de la CITES en tant que Manuel d'identification CITES Wiki (https://cites.org/fra/resources/wiki_id.php) depuis 2009. Au moment de la rédaction (mai 2017), 1035 utilisateurs étaient enregistrés, dont 21 ayant demandé des droits d'édition. Les fiches sur les animaux ou les plantes n'ont fait l'objet d'aucune modification ni d'aucun ajout par les utilisateurs depuis la publication du Manuel sur le site Web de la CITES en 2009, et les fonctions collaboratives du Wiki n'ont pas attiré de public.
20. Actuellement, le Manuel d'identification CITES Wiki semble donc être d'une utilisation limitée. Les Parties se sont peut-être plutôt tournées vers d'autres matériels d'identification élaborés par d'autres parties prenantes, utilisant des plates-formes modernes, conviviales et régulièrement mises à jour. Le manuel d'identification CITES Wiki reste cependant une ressource historique importante.

Activité du groupe de travail:

21. Le Secrétariat a examiné les matériels de renforcement des capacités disponibles sur le Collège virtuel CITES et a sélectionné les cours suivants pour examen par le groupe de travail: le cours du Collège virtuel CITES sur l'*Introduction à la CITES et à l'émission d'avis de commerce non préjudiciable*; ainsi que les présentations PowerPoint pour la formation des formateurs: *Comprendre les avis de commerce non préjudiciable*, *Étude du commerce important*, *Amendements aux annexes*, ainsi que *Comité pour les animaux et Comité pour les plantes*.
22. Le groupe de travail souhaitera peut-être désigner un ou plusieurs membres pour examiner ces présentations, et soutenir le travail du Secrétariat en les révisant. En outre, lors de l'examen des présentations PowerPoint, le groupe de travail souhaitera peut-être examiner les matériels de présentation CITES-FAO sur les requins, disponibles sur la page *Requins et raies manta* du site Web CITES (<https://cites.org/fra/prog/shark>) car leur contenu peut servir de référence plus actualisée.

23. En examinant quels types de nouveaux matériels de renforcement des capacités devraient, le cas échéant, être développés pour aider les Parties à mieux appliquer la Convention, le groupe de travail pourra apporter sa contribution au Secrétariat au sujet des “questions fréquemment posées” par les parties prenantes à propos de la CITES (*frequently asked questions* ou “Foire aux questions” – FAQ). Une rubrique “Foire aux questions” sera créée sur le site Web de la CITES. En outre, le groupe de travail souhaitera peut-être sélectionner des sujets ou des domaines d’intérêt général qui pourraient bénéficier de l’élaboration de nouveaux matériels de renforcement des capacités.
24. Le Secrétariat a compilé une liste de décisions valides qui font référence à des matériels et méthodes d’identification (voir l’annexe 2 du présent document). Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner s’il peut soutenir ces activités et y contribuer, et de quelle manière.
25. Le Secrétariat estime que le groupe de travail n’a pas besoin de développer des matériels d’identification supplémentaires pour le moment. Le groupe de travail souhaitera peut-être examiner quel rôle supplémentaire il devrait jouer, le cas échéant, dans l’élaboration et la révision de tout matériel d’identification.
26. En ce qui concerne le travail sur le Manuel d’identification CITES Wiki, le Secrétariat recommande que le contenu reste disponible pour le public en tant qu’archive consultable. À cet égard, le Secrétariat a examiné la proposition *Options to promote accuracy and availability of identification material to the Parties to CITES* [Options favorisant l’exactitude et la disponibilité du matériel d’identification destiné aux Parties à la CITES], préparée par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-WCMC) et examinée en 2015 par le groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur les matériels d’identification (voir le document [AC28 Inf.17](#)). Le Secrétariat recommande l’option 2 présentée dans ce document, qui consiste à intégrer les informations actuelles dans les pages espèces de Species+ (<http://speciesplus.net>). Le Secrétariat suggère que les fonds fournis par l’Union européenne soient utilisés à cette fin, conformément à la décision 17.161.

Calendrier:

27. Le groupe de travail souhaitera peut-être transmettre au Secrétariat des “questions fréquemment posées” sur la CITES, en 2017 et jusqu’au début de 2018, et proposer de nouveaux matériels de renforcement des capacités. Il pourra faire rapport sur les progrès accomplis à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes en 2018.
28. Le calendrier pour l’intégration du Manuel d’identification CITES Wiki dans Species+ sera décidé par le Secrétariat en consultation avec le PNUE-WCMC, mais il est prévu que la migration soit achevée avant la CoP18.

Résultats attendus:

29. Les résultats escomptés de cet ensemble de travaux incluent l’intégration d’une “Foire Aux Questions” sur le site Web de la CITES, une éventuelle initiation de la révision ou de l’élaboration de matériels de renforcement des capacités par le Secrétariat et une nouvelle version de Species+ intégrant un manuel d’identification CITES.

Ensemble de travaux n°4: Examen de la résolution Conf. 3.4 et de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) [Décision 17.32, f)]

Activité du groupe de travail:

30. La résolution Conf. 3.4, *Coopération technique*, est actuellement la seule résolution CITES qui se rapporte exclusivement au renforcement des capacités. Elle encourage simplement les Parties, en termes généraux, à fournir une assistance technique aux pays en développement, et le Secrétariat à “continuer à rechercher un financement extérieur à cet effet”. La nécessité de renforcer les capacités apparaissant dans de nombreuses résolutions et décisions de la CITES, le Secrétariat estime que cette résolution pourrait être élargie pour inclure certains principes fondamentaux sur le renforcement des capacités afin d’améliorer l’application de la Convention par les Parties et les parties prenantes.
31. La résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d’identification* contient un certain nombre de références à la mise à jour du Manuel d’identification CITES, incluant la collecte et la mise à jour régulières des données et illustrations pertinentes et la préparation des fiches d’identification. Certaines de ces références devront

être révisées afin de prendre en compte les changements proposés ci-dessus, tandis que la disponibilité, l'élaboration et la diffusion d'autres types de matériel d'identification pour la communauté CITES en général devront être réfléchis.

Calendrier:

32. Le Secrétariat suggère que le groupe de travail examine d'abord les deux résolutions mentionnées ci-dessus, car il semble important qu'elles reflètent mieux la situation actuelle et précisent davantage comment les outils de renforcement des capacités et d'identification devraient être élaborés et diffusés. Le groupe pourrait échanger des points de vue quant à savoir s'il est pertinent d'organiser les révisions au cours de l'année 2017, et de quelle manière, avec une indication des domaines clés à prendre en compte pour les amendements ou les révisions. Au cours du premier trimestre de 2018, le Secrétariat pourrait préparer des projets d'amendements aux résolutions pour révision par le groupe de travail. Le groupe de travail pourrait présenter les propositions d'amendement à la 30^e session du Comité pour les animaux et à la 24^e session du Comité pour les plantes en 2018. Les amendements convenus seraient ensuite présentés par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes à la CoP18.

Résultats attendus:

33. Cet ensemble de travaux pourrait entraîner des projets d'amendements aux résolutions Conf. 3.4 et Conf. 11.19 (Rev. CoP16), qui seraient alors présentés par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes à la CoP18.

Recommandations

34. le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont invités à:
- a) établir un groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités et les matériels d'identification;
 - b) examiner le plan de travail suggéré pour le groupe de travail décrit aux paragraphes 6 à 33 ci-dessus; et
 - c) fournir des contributions supplémentaires aux travaux du groupe de travail, le cas échéant.

Décisions contenant des références au renforcement des capacités

Décision	Titre	À l'adresse	Texte
17.40	Moyens d'existence	Secrétariat	Sous réserve de ressources disponibles, le Secrétariat: ... c) coopère avec les agences et les programmes des Nations Unies ainsi que les organisations internationales et régionales concernées pour mettre en place un financement <i>ad hoc</i> relatif aux moyens d'existence et encourager les activités de renforcement des capacités qui soutiennent les Parties dans la mise en œuvre de la Convention en tant qu'élément important favorisant les moyens d'existence; et
17.55	Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité	Parties	Les Parties sont encouragées à renforcer les synergies, au niveau national, entre les accords multilatéraux relatifs à la biodiversité, notamment en améliorant la coordination et la coopération entre les points focaux nationaux et les activités de renforcement des capacités .
17.83	Lutte contre la fraude	Secrétariat	Le Secrétariat, sous réserve d'un financement externe: ... b) travaille avec la Banque mondiale et d'autres organisations partenaires de l'ICCWC pour mobiliser le programme de formation "Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et contre le blanchiment d'argent" élaboré sous les auspices de l'ICCWC afin de: renforcer les capacités des agences de lutte contre la fraude, des procureurs et des juges ; détecter et enquêter sur les transactions illégales et les activités suspectes associées à la criminalité liée aux espèces sauvages; et poursuivre de manière efficace et juger les affaires de blanchiment d'argent associé à la criminalité liée aux espèces sauvages;
17.102	Spécimens élevés en captivité et en ranch	Secrétariat	Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes, s'engage dans un projet de renforcement des capacités en utilisant du matériel préparé au titre des décisions 16.63 a) vii) et 15.52 a). ...
17.113	Viande de brousse	Secrétariat	Dans la limite des ressources externes disponibles, le Secrétariat, en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage (PCF), le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), et d'autres organisations, si nécessaire, prépare des orientations, des activités et des outils visant à renforcer les capacités des Parties à réglementer le commerce de viande de brousse , et fait rapport sur ces activités à la 18 ^e session de la Conférence des Parties.
17.153	Traçabilité	Parties	Les Parties sont invitées à: ... e) collaborer à la réalisation de programmes de renforcement des capacités favorisant une coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans l'élaboration de systèmes de traçabilité.

17.159	Systèmes électroniques et technologies de l'information	Secrétariat	Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité d'un financement extérieur: ... c) fournit des services de renforcement des capacités et de conseils pour aider les Parties désireuses de mettre en place des solutions informatisées pour la gestion des permis et certificats CITES.
17.164	Identification (peaux de tigre)	Secrétariat	Le Secrétariat: a) dans une notification aux Parties, demande aux États de l'aire de répartition du tigre de lui indiquer s'ils disposent d'une base de données d'identification photographique pour les tigres, et s'ils ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux et , dans l'affirmative, de lui communiquer les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents; b) indique aux Parties quels États de l'aire de répartition du tigre possèdent une base de données d'identification photographique pour les tigres, et ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux , ainsi que les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents;
16.58 (Rev. CoP17)	Inspection physique des chargements de bois	Secrétariat	D'ici à la 69 ^e session du Comité permanent, le Secrétariat: ... c) intègre ces informations dans ses activités de renforcement des capacités relatives au commerce du bois.
16.48 (Rev. CoP17)	Introduction en provenance de la mer	Secrétariat	le secrétariat présente aux 69 ^e et 70 ^e sessions du comité permanent un rapport sur la mise en œuvre de la convention par les parties en ce qui concerne les dispositions sur les modalités d'affrètement énoncées dans la résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16), <i>introduction en provenance de la mer</i> Il devrait tout particulièrement <u>évaluer la capacité de l'État d'affrètement et de l'État d'immatriculation du navire d'assurer le respect des dispositions de la Convention.</u>
17.204	Ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	Madagascar	Madagascar: ... c) sous réserve de fonds disponibles, organise des ateliers pour soutenir l'application des paragraphes a) et b) de la présente décision, et pour renforcer les capacités nationales à formuler des avis de commerce non préjudiciable et identifier et adopter des mécanismes de suivi s'appuyant sur les technologies appropriées (par ex. le traçage du bois);
17.208		Secrétariat	Le Secrétariat: ... b) en fonction des fonds disponibles, contribue aux activités appropriées de renforcement des capacités à Madagascar et dans les pays de transit et de destination concernés par le commerce de spécimens de <i>Diospyros</i> spp. et de <i>Dalbergia</i> spp. de Madagascar, notamment en organisant des ateliers internationaux de renforcement des capacités , et ...
17.209	Requins et raies (Elasmobranchii spp.)	Parties	Les Parties sont encouragées à: ... b) partager des expériences et des exemples de formulation d'avis de commerce non préjudiciable pour le commerce d'espèces de requins et de raies manta inscrites aux annexes de la CITES y compris, s'il y a lieu, sur les modalités de prise

			en compte de la pêche artisanale, et communiquer ces éléments au Secrétariat pour qu'ils soient publiés sur le portail de la CITES dédié aux requins et aux raies (https://cites.org/prog/shark) afin de renforcer les capacités et d'améliorer les connaissances sur les niveaux de prélèvement nationaux et régionaux et sur les mesures de gestion ; ...
17.212		Secrétariat	Reconnaissant les demandes d'aide répétées des Parties pour la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe II des requins et des raies, et la nécessité de poursuivre les activités de renforcement des capacités dans ce domaine, le Secrétariat recherche des financements supplémentaires pour répondre à ces besoins de capacités exprimés lors des réunions régionales sur la mise en œuvre (Casablanca, Dakar et Xiamen) et identifiés au cours du projet EU-CITES 2013-2016. * Voir l'annexe 1 du document AC28 Com. 9.
17.213		Secrétariat et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Les Secrétariats de la CITES et de la FAO sont invités à poursuivre leur collaboration en matière de conservation et de commerce des requins et des raies, notamment par les actions suivantes: ... e) continuer de soutenir l'élaboration et l'utilisation d'orientations et d'outils de renforcement des capacités pour la formulation des ACNP , en particulier dans les situations où peu de données sont disponibles, où la pêche est principalement artisanale, où les requins sont capturés comme prises accessoires ou lorsque les prises de requins ont lieu dans le contexte de stocks partagés, et aider les Parties, à leur demande, en leur prodiguant des conseils ciblés pour garantir que le commerce de requins et de raies inscrits à l'Annexe II de la CITES se déroule dans le respect de l'Article IV.
17.225	Grands félins d'Asie (Felidae spp.)	Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales	Les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont encouragées à fournir un appui financier et technique aux Parties ayant besoin d'un renforcement de capacités et de ressources pour appliquer effectivement la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP17), Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I . Les Parties sont également encouragées à mettre en œuvre les recommandations pertinentes des forums et outils internationaux concernés, y compris mais sans s'y limiter, les résultats du Zero Poaching Symposium et du Zero Poaching toolkit ainsi que les processus pertinents du Global Tiger Initiative/Global Tiger Forum qui se penchent sur les ressources nécessaires pour lutter contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal.
16.153 (Rev. CoP17)	Bois de santal est-africain (<i>Osyris lanceolata</i>)	Comité pour les plantes et des États de l'aire de répartition d'Afrique de l'Est des espèces du genre <i>Osyris</i>	Le Comité pour les plantes et les États de l'aire de répartition d'Afrique de l'Est des espèces du genre <i>Osyris</i> : ... c) identifient les mécanismes qui permettront de renforcer les capacités et d'émettre des avis de commerce non préjudiciable pour les populations figurant actuellement aux annexes; ...

17.241	Lion d'Afrique (<i>Panthera leo</i>)	Secrétariat	<p>Sous réserve de financements externes, le Secrétariat, en collaboration avec les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN): ...</p> <p>g) soutient le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion du lion d'Afrique, y compris, le cas échéant, l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable lorsqu'un État de l'aire de répartition le demande;</p>
17.285	Lambi ou strombe géant (<i>Strombus gigas</i>)	États de l'aire de répartition de <i>Strombus gigas</i>	<p>Les États de l'aire de répartition de <i>Strombus gigas</i> devraient: ...</p> <p>e) collaborer au développement et à la mise en œuvre de programmes de recherche conjoints à l'échelle régionale ou sous-régionale afin d'appuyer l'établissement d'avis de commerce non préjudiciables, et encourager les recherches en la matière et les activités de renforcement de capacité par le biais des organisations régionales de gestion des pêches;</p>
17.289		Secrétariat	<p>Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles:</p> <p>a) poursuit sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec le groupe de travail sur le lambi composé du ... pour porter assistance aux États de l'aire de répartition de <i>S. gigas</i>, afin de renforcer les capacités de leurs organes de gestion et autorités scientifiques CITES, des autorités des pêches et d'autres acteurs, à mettre en œuvre le Plan régional pour la gestion et la conservation du lambi et appliquer les orientations en matière d'ACNP;</p>
17.302	Espèces d'arbres africaines	Comité pour les plantes	<p>Le Comité pour les plantes constitue un groupe de travail sur les espèces d'arbres africaines avec le mandat suivant ainsi que tout mandat additionnel s'il le juge nécessaire: ...</p> <p>c) le groupe de travail s'efforce de déterminer les lacunes et les faiblesses dans la capacité des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres africaines inscrites aux annexes de la CITES à appliquer efficacement la Convention à ces espèces; ...</p>

Décisions contenant des références à des matériels ou méthodes d'identification

Décision	Titre	À l'adresse	Texte
17.124	Commerce illégal des guépards (<i>Acinonyx jubatus</i>)	Secrétariat	Sous réserve de financements externes et en consultation avec les spécialistes compétents, le Secrétariat commande un guide CITES sur le commerce des guépards compilant les données et outils pertinents pour aider à l'application de la Convention concernant le commerce des guépards, et abordant, entre autres, les questions d'identification des guépards vivants et des parties et produits de guépard , ...
17.131	Commerce illégal de l'antilope du Tibet (<i>Pantholops hodgsonii</i>)	Parties concernées par le commerce illégal de spécimens de l'antilope du Tibet	Toutes les Parties concernées par le commerce illégal de spécimens d'antilope du Tibet sont encouragées à profiter de l'offre d'appui de l'organe de gestion CITES de la Suisse, en particulier en ce qui concerne les méthodes d'identification et l'échange d'informations et de connaissances sur le sujet.
17.162	Identification (ivoire)	Secrétariat	Le Secrétariat, sous réserve de financement externe disponible, prépare une version révisée et actualisée du Guide d'identification de l'ivoire et de ses substituts , en tenant compte des méthodes modernes de criminalistique telles que l'analyse de l'ADN, pour diffusion aux Parties.
17.164	Identification (peaux de tigre)	Secrétariat	Le Secrétariat: a) dans une notification aux Parties, demande aux États de l'aire de répartition du tigre de lui indiquer s'ils disposent d'une base de données d'identification photographique pour les tigres, et s'ils ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux et, dans l'affirmative, de lui communiquer les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents; et b) indique aux Parties quels États de l'aire de répartition du tigre possèdent une base de données d'identification photographique pour les tigres, et ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux , ainsi que les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents; c) sous réserve de financements externes, engage un spécialiste ou un organisme qualifiés pour évaluer la possibilité de créer un répertoire central de photographies de tigres sauvages et de peaux de tigres saisies, pour contribuer aux efforts de lutte contre la fraude. ...
17.166	Identification (bois)	Parties	Les Parties sont encouragées à enrichir ou créer et maintenir des collections scientifiques d'échantillons de référence essentielles pour la mise au point de méthodologies d'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES et pour les distinguer des espèces ressemblantes, conformément aux meilleures pratiques actuelles en matière de collecte, conservation et facilitation des échanges de matériels de référence.

17.167		Comité pour les plantes	<p>Concernant les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, le Comité pour les plantes, à ses 23^e et 24^e sessions: ...</p> <p><u>Concernant le bois et les autres matériels comme échantillons de référence à des fins d'identification en collaboration avec les parties prenantes pertinentes et en tirant parti de l'information sur les initiatives existantes dont disposent déjà les Parties:</u></p> <p>a) détermine, pour toutes les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, la localisation et la disponibilité d'échantillons ou de collections de référence, et identifie les priorités pour combler les lacunes;</p> <p>b) encourage les Parties intéressées à identifier, rassembler et conserver les échantillons de référence, et à en faciliter l'échange en les mettant à la disposition, selon les besoins, des instituts de recherche, des organismes chargés de faire respecter la loi et des autres autorités concernées;</p> <p>c) identifie et compile des informations sur les meilleures pratiques en matière de collecte et de conservation d'échantillons de référence, en identifiant les lacunes possibles; et</p> <p>d) décide comment il peut au mieux fournir une aide et renforcer les compétences en matière de criminalistique concernant l'identification d'espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES et qui sont commercialisées.</p>
16.58 (Rev. CoP17)	Inspection physique des chargements de bois	Secrétariat	<p>D'ici à la 69^e session du Comité permanent, le Secrétariat:</p> <p>a) obtient des informations et du matériel des Parties ayant signalé qu'elles ont mis au point des outils et procédures d'identification et de mesure des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES et d'inspection physique des chargements de bois;</p> <p>b) publie les informations sur le site Web de la CITES afin que les autorités CITES d'inspection des plantes et de lutte contre la fraude puissent y avoir accès; et ...</p>
16.136 (Rev. CoP17)	Esturgeons et polyodons (Acipenseriformes spp.)	Secrétariat	<p>Le Secrétariat:</p> <p>a) sous réserve de fonds externes et en consultation avec le Comité pour les animaux, organise une étude en vue:</p> <p>i) de fournir une vue d'ensemble des méthodes moléculaires, fondées sur l'ADN et autres méthodes criminalistiques pouvant aider à identifier les espèces et les populations de spécimens d'Acipenseriformes dans le commerce, de déterminer l'origine ou l'âge des spécimens et de faire la différence entre les spécimens sauvages et les spécimens élevés en captivité ou issus de l'aquaculture;</p> <p>ii) d'examiner les évolutions pertinentes dans ce domaine, y compris la disponibilité et la fiabilité de systèmes d'identification uniformes;</p> <p>iii) d'évaluer les avantages et les inconvénients des différentes méthodes (y compris leur aspect pratique, leur coût, le rendement temporel, la fiabilité, les impératifs techniques, etc.); et</p>

			iv) de formuler des orientations pertinentes pour les Parties à la CITES, les organismes chargés de la lutte contre la fraude, le secteur privé et autres parties prenantes; ...
17.186	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	Secrétariat	Le Secrétariat, sous réserve d'un financement externe: a) engage des consultants indépendants pour entreprendre une étude compilant l'information sur les défis et les leçons apprises lors de la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II de l'anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>), ainsi que sur son efficacité. Cela porte en particulier sur l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable, sur les difficultés de la lutte contre la fraude et de l'identification des espèces, ainsi que sur le commerce illégal. Cette étude devrait notamment prendre en compte les données compilées et les avis émis par le Groupe de travail CIEM/CGPM/CECPA sur les anguilles; ...
16.157 (Rev. CoP17)	Taxons produisant du bois d'agar (<i>Aquilaria</i> spp. et <i>Gyrinops</i> spp.)	Secrétariat en collaboration avec le Comité pour les plantes	Les Parties de l'aire de répartition, de transit, consommatrices, et productrices de produits de bois d'agar sont invitées à compiler et publier des manuels d'identification des produits de bois d'agar , en tenant compte de la version actualisée du glossaire fournie en annexe au document PC22 Doc. 17.5.3, et de toute version ultérieure, le cas échéant. Elles sont encouragées à diffuser ces manuels d'identification pour la formation des agents chargés de la gestion et de la lutte contre la fraude.
17.203	Ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	Madagascar	Madagascar: ... d) continue à produire du matériel d'identification permettant d'identifier le bois et les produits d'espèces des genres <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i> de Madagascar;
17.209	Requins et raies (Elasmobranchii spp.)	Parties	Les Parties sont encouragées à: ... b) partager les expériences et les connaissances sur les méthodes criminalistiques permettant d'identifier de façon efficace, fiable, et économique les produits de requin dans le commerce; et ...
17.212		Secrétariat	Le Secrétariat: a) publie sur le portail de la CITES dédié aux requins et aux raies du matériel d'orientation pour l'identification des espèces de requins et de raies inscrites aux annexes de la CITES , y compris les ailerons et autres produits, et pour le partage des protocoles relatifs au tests génétiques et autres méthodes criminalistiques; et ...
17.213		Secrétariat et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Les Secrétariats de la CITES et de la FAO sont invités à poursuivre leur collaboration en matière de conservation et de commerce des requins et des raies, notamment par les actions suivantes: e) explorer les possibilités d'utiliser l'outil iSharkFin pour l'identification d'ailerons de requins séchés et sans peau; ...

17.216		Comité permanent	<p>Sur la base des informations fournies par le Secrétariat et le Comité pour les animaux, le Comité permanent examine les questions liées à la conservation et à la gestion des requins et des raies, et offre des orientations, s'il y a lieu, sur les points suivants: ...</p> <p>b) l'identification et traçabilité, en tenant compte des obligations qui ont été établies pour le commerce d'autres espèces inscrites à l'Annexe II, et leur applicabilité aux spécimens de requins et de raies inscrits aux annexes de la CITES faisant l'objet d'un commerce; ...</p>
17.269	Saïga (<i>Saiga</i> spp.)	États de l'aire de répartition de l'antilope saïga (<i>Saiga</i> spp.) (Fédération de Russie, Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan et Turkménistan), et des principaux pays qui consomment et font le commerce de parties et produits de saïgas	<p>Les États de l'aire de répartition de <i>Saiga</i> spp. et les principaux pays qui consomment et font le commerce de parties et produits de saïgas sont encouragés à relever les défis de la lutte contre le commerce illégal des cornes de saïgas et de leurs produits, et ainsi:</p> <p>a) soutenir l'élaboration d'outils conçus pour l'identification des cornes de saïgas, et la détermination de leur origine et de leur âge; ...</p>
17.291	Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)	Secrétariat	<p>Le Secrétariat, en fonction des fonds disponibles: ...</p> <p>c) en collaboration avec l'ICWC, les parties concernées et des experts, établit un réseau d'identification et de réaction rapide afin de permettre aux inspecteurs d'entrer en contact avec des spécialistes confirmés de l'identification des espèces, en prévoyant une phase pilote portant sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, susceptible d'être étendue à d'autres espèces, si nécessaire.</p>
17.300	Grand dauphin de la mer Noire (<i>Tursiops truncatus ponticus</i>)	États de l'aire de répartition du grand dauphin de la mer Noire (<i>Tursiops truncatus ponticus</i>)	<p>Les Parties sont encouragées à: ...</p> <p>b) établir, au plan national ou régional, des référentiels de données centralisés dans lesquels les données d'identification génétique pertinentes sont stockées et accessibles en ligne; et ...</p>

Résumé et proposition de calendrier des activités relatives aux ensembles de travaux

Année et trimestre	2017		2018				2019		
	3 ^e t.	4 ^e t.	1 ^{er} t.	2 ^e t.	3 ^e t.	4 ^e t.	1 ^{er} t.	2 ^e t.	3 ^e t.
Ensemble de travaux n°1: Fournir une assistance aux Parties en matière d'identification et de renforcement des capacités [Décision 17.32, a)]									
<ul style="list-style-type: none"> Examiner l'information sur les besoins de renforcement des capacités exprimés par les Parties, en réponse à la notification aux Parties n° 2017/038 									
<ul style="list-style-type: none"> Examiner la liste des décisions qui font référence au renforcement des capacités (voir l'annexe 1 du présent document), et identifier d'autres sources d'information qu'il serait souhaitable d'utiliser pour identifier les besoins en renforcement des capacités 									
<ul style="list-style-type: none"> Fournir un appui direct en matière de renforcement des capacités et d'identification 									
Ensemble de travaux n°2: Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des outils et matériels de renforcement des capacités et d'identification existant actuellement [Décision 17.32, b)]									
<ul style="list-style-type: none"> Examiner les informations sur les matériels de renforcement des capacités actuellement disponibles, y compris les matériels d'identification et d'orientation utilisés par les Parties, en particulier par les agents chargés de la lutte contre la fraude et des inspections, afin de faciliter l'application de la Convention (Déc. 17.160), reçues en réponse à la notification aux Parties n° 2017/038. 									
<ul style="list-style-type: none"> Collecter activement les matériels de renforcement des capacités et d'identification disponibles dans leurs pays/régions/secteurs respectifs, et les transmettre au Secrétariat 									
<ul style="list-style-type: none"> Réviser la liste actualisée des matériels de renforcement des capacités et d'identification disponibles sur le site Web de la CITES (Collège virtuel CITES) 									
Ensemble de travaux n°3: Révision et élaboration de matériels de renforcement des capacités et d'identification [Décision 17.32 c), d) et e)]									
<ul style="list-style-type: none"> Examiner les matériels du Collège virtuel de la CITES sélectionnés par le Secrétariat pour révision, et identifier un ou plusieurs membres qui réviseront chaque élément 									
<ul style="list-style-type: none"> Envisager de nouveaux types de matériels de renforcement des capacités qui devraient être développés (p. ex. "Foire Aux Questions") 									
<ul style="list-style-type: none"> Superviser le travail de migration du Manuel d'identification CITES Wiki sur Species+, entrepris par le PNUE-WCMC 									

Ensemble de travaux n°4: Examiner la résolution Conf. 3.4 et de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) [Décision 17.32, f)]								
<ul style="list-style-type: none"> Examiner la résolution Conf. 3.4, <i>Coopération technique</i> et la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), <i>Manuel d'identification</i>, et décider si des révisions sont nécessaires et comment elles pourraient être organisées 								
<ul style="list-style-type: none"> Examiner les projets d'amendements de la résolution Conf. 3.4 et de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) préparés par le Secrétariat en consultation avec le président du groupe de travail 								
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les amendements et soumettre les propositions de modification à la CoP18 								